

Communiqué de presse

La Collectivité Territoriale de Guyane et la Banque des Territoires engagent 5,35 M€ pour la construction du lycée Saint Laurent IV

A Cayenne, le 9 octobre 2025

Le mercredi 8 octobre 2025, Gabriel SERVILLE, président de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) et Gisèle ROSSAT-MIGNOD, directrice du réseau de la Banque des Territoires, ont signé un contrat de prêt d'un montant de 5,35 M€ pour financer la construction du lycée Saint Laurent IV. Il s'agit de la sixième ligne de prêt accordée à la Collectivité Territoriale de Guyane depuis 2020 pour financer des collèges et lycées.

« Saint Laurent IV » sera un lycée polyvalent de 35 classes avec une capacité d'accueil de 1 050 élèves. L'intégration progressive des élèves est prévue pour début 2026. En prévisionnel, 270 élèves sont attendus pour les classes de seconde générale, seconde bac professionnel et première année de CAP.

Cette structure, située à Saint-Laurent-du-Maroni, d'une surface totale de 16 135 m² proposera :

- 16 classes en filière générale ;
- 6 classes en filière technologique ;
- 13 classes en filière professionnelle (énergie, environnement, sécurité).

L'enseignement général, de la seconde à la terminale, proposera les filières scientifique, littéraire, économique et sociale. Quant aux filières technologiques, elles consisteront en des cursus de sciences et technologies du management et de la gestion, ainsi que de sciences et techniques industrielles et du développement durable. Enfin, l'enseignement professionnel concernera le tertiaire, le sanitaire et le social, l'hygiène, l'environnement et l'industrie. Après le diplôme du baccalauréat, les élèves auront la possibilité de poursuivre leur cursus en BTS.

L'établissement comprendra également un espace restauration d'une capacité d'accueil de 1400 élèves destinée aux enfants fréquentant le lycée IV et le collège IV de Saint-Laurent-du-Maroni.

Les caractéristiques techniques du lycée comme la production d'eau chaude sanitaire de la cuisine et des logements assurée à 100% par des énergies renouvelables mais aussi les panneaux solaires en toiture rendront le bâtiment énergétiquement autonome.

Construire et rénover des collèges performants énergétiquement et pour des conditions d'apprentissage meilleures pour les élèves et les professeurs est une priorité de la Banque des Territoires.

Gabriel SERVILE, président de la CTG déclare « *La construction du lycée Saint-Laurent IV illustre pleinement notre engagement en faveur de l'égalité des chances et du développement équilibré du territoire. Ce projet d'envergure répond à un besoin essentiel pour la jeunesse de l'Ouest guyanais. Je tiens à saluer la Banque des Territoires, partenaire fidèle de la Collectivité Territoriale de Guyane, qui accompagne la CTG dans la concrétisation de ses ambitions éducatives. Ensemble, nous construisons les infrastructures qui permettront à nos jeunes de s'épanouir et de préparer l'avenir de la Guyane.* »

« *Nous sommes fiers d'accompagner la Collectivité Territoriale de Guyane dans la construction de ce nouveau Lycée à Saint-Laurent du Maroni. Depuis 2020, les financements de la Banque des Territoires consacrés à la construction de 6 collèges et lycées atteignent désormais 22,5 M€. Nous accompagnons le développement de l'offre éducative en réponse aux besoins du territoire, qui connaît une croissance continue du nombre d'élèves inscrits. En finançant ces bâtiments performants énergétiquement, nous participons à la création d'un cadre de vie meilleur pour les élèves et les enseignants. Ce projet est un exemple concret de notre engagement à accompagner les collectivités dans leur transformation écologique* » poursuit **Gisèle ROSSAT-MIGNOD, directrice du réseau et des territoires.**

A propos de la CTG

La Collectivité Territoriale de Guyane, est un acteur majeur de l'éducation en Guyane.

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité Territoriale de Guyane assure la construction, la reconstruction, les grosses réparations, la rénovation, l'entretien et l'équipement des collèges et des lycées du territoire, l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique, le transport scolaire, le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

Elle œuvre également à la modernisation du parc scolaire et à la création de nouvelles structures éducatives afin de répondre à la croissance démographique et aux besoins spécifiques des territoires de l'intérieur et du littoral.

À travers ces investissements, la CTG affirme sa volonté de garantir à chaque élève guyanais des conditions d'apprentissage favorables et de favoriser l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire.

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr

  

Contacts presse :

CTG :

Cynthiana Greene-Sewgobind : cynthiana.greene-sewgobind@ctguyane.fr – 0694 28 74 90

Banque des Territoires Antilles-Guyane – Groupe Caisse des Dépôts

Cynthia Repaul : cynthia.repaul@caissedesdepots.fr – 06 40 97 31 26